

Paris, le 4 novembre 2014

RAPPORT LE ROUX : DES AVANCEES MAIS AUSSI DES INTERROGATIONS

Bruno Le ROUX, Président du Groupe PS à l'Assemblée Nationale, a remis au Premier Ministre Manuel VALLS le rapport du groupe de travail qu'il a animé sur la compétitivité du transport aérien français.

L'Union des Aéroports Français a participé aux travaux de ce groupe aux côtés des fédérations patronales du transport aérien français et du collectif intersyndical des salariés.

A l'issue des travaux du groupe, et après avoir recueilli les propositions de tous les participants pour redynamiser le transport aérien français, Bruno Le ROUX a proposé des mesures concrètes dont les plus urgentes doivent être mises en œuvre très rapidement compte tenu des difficultés du secteur.

L'UAF soutient les propositions d'allègement des taxes spécifiques au transport aérien qui nuisent à sa compétitivité et à celle des aéroports.

L'UAF s'inscrit également dans l'objectif de stabiliser et de simplifier les réglementations applicables aux transporteurs aériens et aux aéroports, identifié comme une priorité par le rapport pour maîtriser les coûts.

En revanche l'UAF ne souscrit pas à la stigmatisation du rapport sur le niveau des redevances aéroportuaires en France lequel est tout à fait comparable à celui des aéroports européens équivalents, les redevances rémunérant des investissements dont les compagnies aériennes sont les premières bénéficiaires. Des aéroports performants économiquement sont nécessaires pour permettre le développement de toutes les compagnies et des territoires desservis. De plus, le rapport n'intègre pas les difficultés des aéroports de plus petite taille qui sont aussi essentiels au développement du territoire.

Enfin l'Union tient à souligner les effets négatifs qu'aurait la poursuite par la France d'une politique restrictive des droits de trafic, en particulier sur les grands aéroports régionaux. Cette politique ignore les attentes des économies régionales et est un frein à leur développement et donc à l'emploi.

La comparaison avec les pays européens voisins met en évidence le potentiel de développement des grands aéroports au service des régions et des territoires en développant les liaisons internationales, sans préjudice pour l'économie des compagnies européennes.

L'UAF rappelle que les acteurs économiques du secteur ont besoin d'un cadre de régulation stable, prévisible et permettant leur développement.

Les Aéroports Français suivront avec attention l'application des mesures proposées par le Président Le ROUX.

A propos de l'UAF

Créée en 1938 sous le nom d'UCCEGA puis d'Union des Aéroports Français, cette association professionnelle regroupe 147 membres qui exploitent près de 156 aéroports en France métropolitaine et outre mer, soit la totalité du trafic commercial français. Elle agit principalement dans deux domaines d'activités : l'exploitation aéroportuaire et le développement du transport aérien. L'Union des Aéroports Français représente les intérêts de ses membres auprès des assemblées parlementaires et des pouvoirs publics, des compagnies aériennes ou des fournisseurs, et les assiste dans leurs relations avec les transporteurs aériens. Elle a aussi pour vocation de promouvoir et de fédérer les actions engagées par la profession.

www.aeroport.fr

Contact : Catherine Blanc Chargée de communication

Tél.: 01 40 65 15 06/Fax: 01 47 34 16 07

c.blanc@uaf.aeroport.fr